



Sainte Foy  
L'Argentière

Nombre de  
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq

Le : 6 février

Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Karine BERGER

Secrétaire élue : Janine QUINAUDON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2025.

Compte rendu affiché le : 12 février 2025.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON  
L. BROSSARD / D. BERTHOLON / P. SECKINGER / C. LOZANO  
F. VENET / M. DUPUY / R. JOASSARD.

Absents excusés : O. VIALON / A. BORRA / G. VULPAS / D. PINEL  
S. COURT.

---

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 6 février 2025 à dix-neuf heures et trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.*

*Madame le Maire excuse l'absence d'Olivier VIALON, d'Alexandra BORRA, de Gérard VULPAS, de Dorothée PINEL et de Steeve COURT.*

*Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Janine QUINAUDON se propose d'être secrétaire.*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du jeudi 9 janvier 2025.*

**PLACE DES SERVICES :**

*Madame le Maire donne la parole à Monsieur Nicolas CHARRET de La Poste pour présentation de la Place des Services.*

*L'objectif est de proposer et de promouvoir une diversité de services pour tester des start-ups et apporter une réponse innovante dans le cadre des Petites Villes de Demain :*

- Proposer des services à la population pour recréer la commercialité d'Antan
- Accompagner les commerçants pour continuer à faire venir des consommateurs
- Faire de la Place des Services un lieu de centralité des commandes
- Créer un concept de boutiques éphémères (non concurrentielles aux commerces fidésiens) qui viendraient en complément des services actuels.

*Madame le Maire remercie Nicolas CHARRET pour sa présentation.*

*Après départ de Nicolas CHARRET et suite à de nombreuses discussions et échanges, le Conseil Municipal a décidé que des élus se rendront prochainement dans une Commune qui bénéficie déjà de la Place des Services.*

**APPROBATION ET SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION THERMIQUE ET LE RAFRAICHISSEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE SIMONE VEIL :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune envisage de réaliser des travaux de réhabilitation énergétique, suivi de travaux de rénovation complète à l'école publique. En effet, ce bâtiment construit en 1907, ne répond pas aux normes thermiques en vigueur. Il n'est pas adapté au climat contrasté et ses écarts de températures allant du grand froid à la canicule. Il manque de confort thermique et sa mise aux normes, sur le plan sanitaire, écologique et budgétaire, est devenue primordiale.

La consultation pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre a été lancée le 10 décembre 2024 avec une réception des offres le 10 janvier 2025.

Le montant estimatif des travaux est de 1 148 000 € HT. Les prestations font l'objet d'un lot unique.

La Commission MAPA s'est réunie le jeudi 23 janvier 2025 pour analyser les offres et donner un avis.

Il en ressort que neuf offres ont été reçues.

Après avoir pris connaissance de l'analyse de l'ensemble des critères et des offres, la Commission MAPA propose de retenir le groupement ci-dessous et d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats à venir pour prestations :

GROUPEMENT	Montant HT	Note Prix/40	Note valeur technique/60
SEON Joël, Mandataire Eurl CORNU NEEL Architectures, Cotraitant SARL COGIFLUIDES, Cotraitant	79 080.00 €	40	58

Madame le Maire propose de suivre la proposition de la Commission MAPA.

Madame le Maire demande à son Conseil l'autorisation de signer le marché à intervenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

**REVISION DES LOYERS DES BUREAUX 5 ET 8 AU 1<sup>er</sup> MARS 2025 AU POLE SANTE FIDESIEN :**

Lionel BROSSARD, Adjoint, se retire de la séance.

Madame le Maire précise que nous arrivons au terme des 1 an et qu'il convient de réviser les loyers occupés par les professionnels de santé du Pôle de Santé Fidésien des bureaux 5 et 8. Le bureau 5 est occupé par Mesdames Morgane DURUPT et Sandrine BROSSARD et le bureau 8 par Bérengère BLANCHARD.

Cette révision se calcule selon la variation de l'indice du coût de la construction. Le 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 avait été retenu pour calculer les loyers en 2024.

*Indice du coût de la construction 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 = 2123*

*Indice du coût de la construction 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 = 2205*

*Soit une augmentation de 3.86 %.*

*Le montant des loyers est fixé comme suit au 1<sup>er</sup> mars 2025 :*

- Bureau 5                    26.30 m<sup>2</sup>                    241.40 €/mois à répartir 60 % pour l'ergothérapeute et 40 % pour l'infirmière en pratique avancée.
- Bureau 8                    17.70 m<sup>2</sup>                    168.73 €/mois
  
- Il sera demandé 10 €/mois par locataires et par bureau.

*Le Conseil Municipal accepte ces montants à l'exception de Lionel BROSSARD qui n'a pas pris part au vote.*

**EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE MATERNELLE :**

*Madame le Maire informe que la Directrice de l'école maternelle a fait une demande de subvention pour le remplacement d'ordinateurs qui sont trop anciens et pour l'achat de 20 draps pour les couchettes.*

*Les 20 draps ont été commandés auprès de WESCO pour la somme de 185.90 €.*

*Un devis a été fait par SB2i et s'élève à la somme de 2 462.40 € licences comprises.*

*Madame le Maire propose d'inscrire cette somme au budget primitif de 2025.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'inscrire cette somme au budget.*

**EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :**

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire Simone Veil a pour projet de faire une classe découverte du lundi 12 au vendredi 16 mai à Roissard, au Sud de Grenoble. 26 élèves sont concernés. Il s'agit d'une classe découverte de la moyenne montagne avec des activités sportives. Une réunion de présentation aux familles a été organisée début novembre, à l'issue de laquelle toutes les familles ont donné leur accord.*

*Afin d'alléger le coût de revient de ce projet, une subvention exceptionnelle est sollicitée auprès de la Mairie.*

*Le coût total de cette classe découverte s'élève à 9 393 € et représente la somme de 361.27 € par enfant.*

*Par le passé, il était proposé de subventionner les élèves de Ste Foy à hauteur de 50 €. Sur 26 élèves, 11 sont de la Commune. 11 élèves x 50 € = 550 €.*

*Le Conseil Municipal, décide à la majorité des voix et à titre exceptionnel d'allouer la somme de 1 300 € (26 élèves concernés toutes communes confondues x 50 €) à l'école publique. Le Conseil Municipal a souhaité soutenir ce projet et souligne l'intérêt de celui-ci. Madame le Maire précise que la complétude du dossier réalisé par Monsieur SEON a été apprécié par les membres du Conseil Municipal.*

**QUESTIONS DIVERSES :**

- *Madame le Maire fait part des remerciements :*
  - *des élèves de l'école maternelle pour le goûter de Noël.*
  - *de AHML, Alors EI'Dance, Vie Libre et de la Boule Amicale suite au versement d'une subvention.*
  - *de nombreux administrés suite à la distribution du Colis de Noël.*
- *Prochain Conseil Municipal : 13 mars 2025.*

*La séance est levée à 21h45.*

*Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,*

*Le 7 février 2025,*

*Le Maire,  
Karine BERGER*

